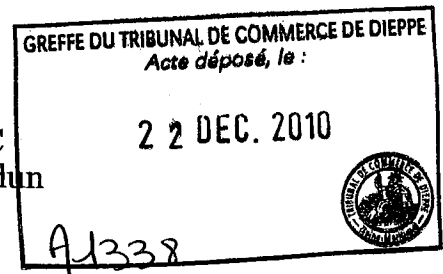


A l'hôtel de la Plage
Société à responsabilité limitée
Au capital de ~~8 000~~ € 100.000 €
Siège Social : 20, boulevard de Verdun
76200 Dieppe
RCS 442697082



PROCES VERBAL DE L'
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
D'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 17
DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, et le dix sept décembre, à quinze heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Gérance.

Il est établi une feuille de présence.

Sont présents :

Mademoiselle Camille Kuenemann	2 parts
Mademoiselle Marie Kuenemann	2 parts
Monsieur Virgil Kuenemann	2 parts
Madame Isabelle Kuenemann	33 parts
Monsieur Luc Kuenemann	41 parts
	80 parts

Total des parts présentes : 80 parts en pleine propriété sur les 80 parts composant le capital social.

Monsieur Luc Kuenemann, préside la séance en qualité de Gérant Associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les associés de la SARL « A l'Hôtel de la Plage », conformément aux prescriptions légales et statutaires ont voté à l'unanimité les résolutions suivantes :

1^{ere} RESOLUTION :

Les associés décident d'augmenter le capital social de 92.000 € (quatre vingt douze mille Euro) par intégration des autres réserves. Cette mesure concrétise l'engagement pris par la gérance envers le conseil régional pour l'obtention d'une prime d'investissement. La valeur du capital social passe donc de 8.000 € à 100.000€ (cent mille Euro).

2ème RESOLUTION :

La répartition des parts sociales reste identique, seule la valeur de la part passe de 100€ à 1.250€ (mille deux cent cinquante Euro)

3ème RESOLUTION :

Le gérant sous deux mois s'attachera à accomplir les tâches administratives et légales relatives au changement de statuts.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé par le présent procès verbal qui après lecture, a été signé par la Gérance.

La Gérance

Caché conforme à l'original



Mme KESSEMENT

Enregistré a : SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES DE
DIEPPE

Le 20/12/2010 Bordereau n°2010/1 246 Case n°2

Ext 2441

Enregistrement : 375 €

Pénalités :

Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros

Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros

L'Agente



DUPLICATA